

Chronique du tir

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **112 (1967)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chronique du tir**Nos matcheurs internationaux face à la coalition étrangère**

Pour ceux qui suivent en spectateurs la pratique du tir en tant que discipline sportive, voire olympique, les résultats obtenus par nos représentants lors des derniers championnats du monde suscitèrent pas mal de commentaires, souvent divergents, hors des milieux intéressés. Le brig. Masson nous a fait l'honneur de nous charger d'une mission exploratrice tendant à démontrer les conditions souvent difficiles auxquelles nos tireurs internationaux doivent faire face. Relevons également l'esprit d'abnégation dont doivent faire preuve les épouses et les enfants de nos matcheurs qui sacrifient à leur passion mais également à *une renommée dont nous sommes tous bénéficiaires*, une grande part de leurs loisirs et de leurs dimanches.

Remercions enfin les tireurs qui ont bien voulu répondre au questionnaire que nous leur proposons et qui, par souci de modestie, ont refusé que leur collaboration soit mentionnée. R.R.

Par tradition militaire mais aussi par la structure de son Armée, la Suisse demeure le pays d'élection en matière de tir. En effet, nulle autre nation ne dispose proportionnellement d'autant de possibilités potentielles. Quantitativement et qualitativement, notre pays peut s'enorgueillir de disposer d'un réseau d'installations de tir extrêmement dense. Notre Constitution, en faisant de chaque citoyen un soldat a résolu le problème de l'arme, tout au moins pour les disciplines dites « à l'arme de guerre ». Cette situation privilégiée a conduit le législateur à adopter une politique régissant le commerce, la détention et l'emploi de l'arme et de ses munitions, qui tout en étant stricte et impérative ne limite en rien l'emploi de l'arme à des fins sportives.

La politique agissante des sociétés de tir, les réductions substantielles consenties par la Confédération concernant le prix des munitions dites d'ordonnance, sont autant d'arguments en faveur d'un sport qui garde pleinement son qualificatif de national. Plusieurs de nos grands voisins considèrent à juste raison notre statut particulier comme enviable. Cette marque de confiance dont l'Autorité nous a fait dépositaires étonnera toujours nos amis de l'extérieur.

Ceci est le côté positif du problème. Ainsi posé, l'observateur sera rapidement conduit à se poser quelques interrogations. Comment se fait-il qu'un si vaste creuset de tireurs n'engendre pas davantage de matcheurs susceptibles de se hisser au niveau international? Nous allons essayer d'y répondre et de déterminer les éléments qui freinent cette éclosion. Par son essence même, le tir est un sport individuel. Le tireur est un solitaire. Il ne connaît pas ces impulsions, cette émulation communicative propre aux sports d'équipes. Seul dans sa stalle,

il ne peut compter sur la chaleur d'un public pour lequel va naître le miracle. Même au sein d'un groupe uni, ses membres s'opposeront davantage en rivaux qu'en forces complémentaires. Cet état d'esprit est peu propice à l'éclosion harmonieuse de jeunes tireurs inscrits dans une société. En fait, le tireur est souvent conduit à triompher ou à succomber en solitaire, à se former tout seul.

Ceux qui contre vents et marées se seront affirmés vont devoir faire face à des problèmes économiques et à leurs incidences familiales qui conduisent trop souvent des éléments doués à un abandon prématuré.

Malgré les efforts déployés par les « *Sociétés des Jeunes tireurs* » et leurs dévoués moniteurs, les moyens financiers et de coordination dont disposent ces cellules para-militaires conduisent à l'adoption d'une politique typiquement suisse: « Fais tes preuves d'abord, nous t'aiderons ensuite »! Et tenter de faire ses preuves représente souvent un engagement financier ou des disponibilités d'horaire peu compatibles avec les obligations familiales ou professionnelles.

Les disciplines autres que « l'arme de guerre » requièrent l'acquisition d'un matériel onéreux pour un budget « loisirs », d'autant plus que cet investissement n'est pas toujours rentable, même à longue échéance. Dans le cadre des rencontres cantonales ou fédérales, combien faut-il de tireurs malchanceux ou de séries inférieures pour assurer aux quelques « rois » la récupération de leur mise de fonds?

Nous livrons à votre méditation le questionnaire auquel ont bien voulu se soumettre quelques-uns de nos internationaux. Des réponses obtenues, peu variables d'un cas à l'autre, il a été tiré une moyenne.

Question 1 *Quelle est la fréquence des entraînements pour un matcheur international?*

Réponse : 2 entraînements hebdomadaires de février à fin mars.
2-3 entraînements hebdomadaires de fin mars à fin août.

Question 2: *Combien de cartouches doivent être brûlées pour acquérir une condition suffisante, et cela par saison?*

Réponse : 2-3000 cartouches min. pour 1 arme ou 1 discipline
4-5000 » » » 2 armes » 2 disciplines
6-7000 » » » 3 » » 3 »
7-8000 » » » 4 » » 4 »

Par ailleurs, ces chiffres dépendent de la capacité du tireur et n'ont rien d'absolu. Pour arriver à un résultat qualitatif équivalent, certains tireurs doivent s'astreindre à lâcher pour l'ensemble des disciplines inscrites environ 15 000 coups.

Question 3: *Comment se répartit le temps consacré en stand?*

Réponse : 2 semaines prises sur les vacances ainsi que tous les samedis et la plupart des dimanches dès le mois de mars à fin août.

Question 4: *Quelle est la participation financière consentie par la Société suisse des matcheurs allouée à un tireur international?*

Réponse: Pour les entraînements et compétitions où le tireur se déplace en voiture, la Société suisse des matcheurs paie la contre-valeur du billet de train, ainsi que les repas (sans boissons) et l'hôtel si nécessaire.

Question 5: *Quels sont les frais supportés par le tireur pour l'acquisition de l'armement individuel et accessoires de tir?*

Réponse: Achat carabine à 300 m. Fr. 1900.— env.
 Achat carabine à 50 m. Fr. 900.— env.
 Achat veste de cuir pour le tir Fr. 300.— env.
 Achat gant de tir Fr. 25.— env.
 Achat protecteurs pour oreilles. Fr. 55.— env.
 Achat lunettes correctives de tir Fr. 120.— env.
 Total de la mise de fonds Fr. 3300.— env.

En outre, les frais inhérents à l'entraînement (ciblerie, cibarre) demeurent à la charge du tireur lorsque ces derniers sont pratiqués en dehors de journées de tirs officielles. Toutefois, certaines sociétés consentent des facilités à l'endroit de matcheurs inscrits au sein de l'Equipe suisse. Par ailleurs, si la munition gratuite allouée pour la distance de 300 m. l'est en suffisance, un complément d'environ 3000 coups est indispensable chaque année pour le petit calibre.

Si nous résumons, il a été consacré 133 jours ou tout au moins demi-journées annuellement à la pratique du tir en stand. A cela nous devons comptabiliser les exercices consentis à domicile (visées, exercices respiratoires et même poids légers pour les tireurs à l'arme de poing), sans compter le mode de vie dont alcool et tabac seront généralement proscrits.

Sur le plan financier, nos chiffres forment le total assez impressionnant de 3300.— env. quant à la mise de fonds initiale. A cela s'ajoute, comme nous l'avons vu, l'acquisition de munitions supplémentaires pour le montant d'environ 300.— par an, sans compter les petits frais inhérents aux déplacements et à l'entretien des armes.

La situation des tireurs aux « plateaux » ou pigeons d'argile, et nous mentionnons cette discipline puisque inscrite au programme olympique, est encore moins enviable. C'est une des raisons pour lesquelles ses adeptes se recrutent dans une classe aisée de notre société. Les commentaires qu'a bien voulu me confier le colonel P. Flückiger sont un reflet de cette situation. Je cite:

« Je tiens tout d'abord à signaler que nos tireurs aux plateaux suisses sont des amateurs dans toute l'acception du terme. En

effet, ils ne pratiquent leur sport favori qu'en dehors de leurs heures de travail, souvent même pendant, mais pas du tout dans les mêmes conditions que les professionnels d'autres pays qui, eux, s'entraînent presque tous les jours.

Pour ces derniers, en effet, il leur faut 15 000 cartouches¹ tirées pour être dans une condition optimum pour vaincre les difficultés d'un championnat d'Europe, du Monde ou de Jeux olympiques. Un amateur de chez nous consacre en général tous ses samedis ou tous ses dimanches à l'entraînement du tir aux plateaux. En plus de cela, il doit y consacrer un après-midi par semaine pour arriver approximativement au même résultat qu'un professionnel.

La Fédération suisse des sociétés de tir aux armes de chasse, appuyée par la Société suisse des carabiniers, prend, dans une très faible mesure, les frais des tireurs à sa charge. Ainsi, aux derniers Championnats d'Europe et du Monde, une toute petite partie des frais des tireurs ont été remboursés. Ceci est dû au fait que le tir aux plateaux n'est pas encore reconnu dans une grande mesure par la Société suisse des carabiniers alors qu'il l'est déjà depuis longtemps par les sociétés étrangères parallèles.

Le tireur prend à sa charge environ 6000 cartouches au prix de 0,60 Fr. la cartouche plus 0,15 Fr. le plateau. Il assume également les frais d'inscription à plusieurs championnats internationaux (trois au minimum) qui se montent à environ Fr. 120.— à 150.— par inscription. Les frais d'hôtel et de déplacement sont entièrement à la charge des tireurs. »

Au vu de ce bref tableau, il serait hasardeux de peindre le diable sur la muraille ou de tirer des conclusions tendancieuses. Cependant, nous avons eu la chance d'aborder quelques tireurs étrangers lors d'une rencontre amicale inter-nations. Bien qu'ils se prévalent d'un statut « d'amateur », (en ce sens qu'ils ne sont pas rétribués pour leurs prestations), nos rivaux sont souvent des professionnels du tir, tels Jean Renaux, champion de France et instructeur de la Police marseillaise, ou les Russes Jassinsky, Kropotyn ou Rakalov, sans compter les Américains, pour la plupart instructeurs des forces US qui ont une notion bien particulière des règles du baron de Coubertin.

Nos représentants n'en ont que plus de mérite. Cette maigre consolation ne nous fera toutefois rien gagner sur le plan du prestige lorsque ce dernier est régi par un nationalisme qui tait souvent les moyens au profit du résultat.

¹ Ces chiffres sont du même ordre de grandeur que pour le tir à balle. Le monopole exercé par la Confédération sur le commerce des poudres affecte sensiblement le prix des munitions autres que celles dites « d'ordonnance ». De plus, les armes à canon lisse étant essentiellement produites à l'étranger, les tireurs donnent la préférence aux cartouches étrangères, donc soumises aux droits d'importation.

Si nous devons proposer une solution à cet état de choses, ou à tout le moins émettre une modeste proposition, nous verrions avec plaisir la création d'une section des sports, sur le plan fédéral, chargée de coordonner et de découvrir de jeunes talents qui seraient réunis en séminaires d'instruction et d'entraînement sans préoccupations économiques ou sociales.

R. RAMSEYER

Chronique étrangère

Le potentiel des forces américaines en Extrême-Orient

L'ensemble des forces des Américains engagées sur ce théâtre lointain repose principalement sur l'énorme puissance de la VII^e Flotte dans le Pacifique. Elle assure le support logistique et l'appui de ses feux au profit des forces terrestres au Sud-Vietnam. Cette flotte compte 125 navires de guerre, 750 avions et 64 000 hommes. D'après d'autres sources, le premier et le dernier de ces chiffres seraient plus élevés — 150 et 80 000 — ce qui est possible en raison des renforcements récents. Et il y aurait tout autant de bâtiments chargés des tâches logistiques. Cet ensemble est constitué en « Task Forces », c'est-à-dire des groupements chargés de missions déterminées, eux-mêmes aménagés autour d'un ou sans doute plusieurs porte-avions moyens ou géants, ces derniers étant au nombre de 11 dans la Marine US. Les différentes catégories de bâtiments sont en général disposées en cercles concentriques autour des porte-avions, des plus lourdes jusqu'aux plusieurs légères unités de patrouille.

Cette flotte est la plus grande qui ait jamais existé dans le monde. L'amiral qui la commande étend son autorité sur près du cinquième de la surface du globe, ou 30 millions de milles carrés. Cette aire s'allonge de la Mer de Behring à l'Antarctique, d'une part, et de l'autre du 160^e de longitude ouest (Hawaï) jusqu'au-delà des côtes du Japon, des Philippines, de l'Indonésie, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. A vrai dire, le commandement en cause, s'il est effectivement exercé par un amiral, est dit unifié, c'est-à-dire qu'il comprend des forces des autres armées: Terre, deux divisions, dont une de « Marines » à la base d'Okinawa (île de Ryukyu, entre Japon et Philippines), et des escadres de bombardiers à l'île Guam, possession américaine à 1500 km au large des Philippines.

Toutes ces forces aux moyens de frappe d'une puissance démesurée sont donc sous commandement unique, dont le siège est à Honolulu, archipel des Hawaï, maintenant le 50^e Etat fédéral américain. Ses missions ont été indiquées comme suit: réaliser un bouclier défensif sur les côtes des pays mentionnés ci-dessus; assurer et protéger les ravitaillements, qui partent des bases américaines de Sasebo et Yokosubu (ouest et centre du Japon) ainsi que des bases d'Okinawa